

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal de LONGES, dûment convoqué le 2 janvier 2018, s'est réuni le 9 janvier 2018 à 20 heures 30 sous la Présidence de Monsieur Lucien BRUYAS, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Lucien BRUYAS, M. Didier TESTE, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, Mme Peggy VIDAL, M. Marc GADOUD, M. Fabrice FOND, M. Christophe BROSSON, M. Stéphane SABOT, Mme Valérie MASIULIS, M. Arnaud DURILLON, Mme Yvette BONNARD, M. Joël BALLAS, Mme Régine DUC

Secrétaire de séance : Mme Yvette BONNARD

Membres absents excusés : Néant

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2017

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 12 décembre 2017.

DEMANDES DE SUBVENTIONS

Le Conseil Municipal examine les demandes de subventions adressées par différents organismes et associations pour l'année 2017. Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de ne pas accorder de subventions à :

- Les restaurants du Coeur
- L.E.P. Ressins

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

Préalablement au vote du budget primitif 2018, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2018, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser monsieur le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, soit :

Budget principal

- Chapitre 20 : 5.783 €
- Chapitre 21 : 4.569 €
- Chapitre 23 : 38.898 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal qui accepte, l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2018 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif

DECISION MODIFICATIVE - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, vu le budget primitif 2017 adopté le 28 mars 2017, sur proposition de Monsieur le Maire, décide de procéder aux mouvements de crédits détaillés qui se résument comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Article 4581 : + 6.000 €

Recettes

Article 4582 : + 6.000 €

VIENNE CONDRIEU AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la création de Vienne Condrieu Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2018, communauté d'agglomération à laquelle Longes est dorénavant rattachée.

Le 4 janvier 2018 a eu lieu la désignation du Président et des Vice-Présidents. Le résultat a été le suivant :

Thierry Kovacs, maire de Vienne président de Vienne Condrieu Agglomération.

Les 15 vice-présidents de la future intercommunalité ont été ainsi élus :

- Virginie Ostojic, maire de Saint-Romain-en-Gier : 1^{ère} vice-présidente en charge des transports.
- Isidore Polo, maire de Saint-Sorlin-de-Vienne : 2^e vice-président en charge de l'environnement, de l'air, de l'énergie et du climat.

- Martine Faïta, maire de Pont-Évêque : 3^e vice-présidente en charge du développement économique.
- Gérard Banchet, maire d'Ampuis : 4^e vice-président en charge de l'administration générale et du personnel.
- Marielle Morel, maire de Chuzelles : 5^e vice-présidente en charge de l'aménagement du territoire.
- Sylvain Laignel, maire d'Estrablin : 6^e vice-président en charge de l'emploi, de l'insertion et de la réussite éducative.
- Christiane Jury, maire d'Échalas : 7^e vice-présidente en charge de la commande publique.
- André Masse, maire de Sainte-Colombe : 8^e vice-président en charge des finances.
- Lucette Girardon-Tournier, maire de Chonas-l'Amballan : 9^e vice-présidente en charge de la petite enfance.
- Alain Clerc, maire de Septème : 10^e vice-président en charge de l'assainissement.
- Thérèse Corompt, maire de Condrieu : 11^e vice-présidente en charge de la politique sociale de l'habitat, de la jeunesse, de la santé et de la téléalarme.
- Guy Martinet, maire de Loire-sur-Rhône : 12^e vice-président en charge du haut débit et des grandes infrastructures.
- Marie-Pierre Jaud-Sonnerat, adjointe à Saint-Romain-en-Gal : 13^e vice-présidente en charge du tourisme.
- Frédéric Belmonte, maire de Seyssuel : 14^e vice-président en charge de l'agriculture.
- Christian Janin, maire d'Eyzin-Pinet : 15^e vice-président en charge de la voirie communautaire.

Les 16 conseillers délégués et autres membres du bureau également été élus :

- Laurence Lemaître, maire de Les Haies : conseillère déléguée en charge des Modes doux de déplacements
- Bernard Louis, maire de Villette-de-Vienne : conseiller délégué en charge de la Gestion des déchets
- Christophe Charles, maire de Luzinay : conseiller délégué en charge du Développement et de la rénovation de l'habitat – Gens du voyage
- Pascal Chaumartin, conseiller municipal délégué de Vienne : conseiller délégué en charge du Commerce et de l'Artisanat
- Claudine Perrot-Berton, maire de Saint-Cyr-sur-le Rhône : conseillère déléguée en charge de la Communication institutionnelle
- Thierry Quintard, maire de Jardin : conseiller délégué en charge du Handicap et de l'accessibilité

- Michel Thommès, maire des Côtes d'Arej : conseiller délégué en charge des Espaces naturels, de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre l'ambrosie
- Annick Guichard, maire de Trèves : conseillère déléguée en charge des Evènements sportifs et culturels d'intérêt communautaire
- Gérard Lambert, maire de Moidieu-Détourbe : conseiller délégué en charge de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
- Lucien Bruyas, maire de Longes : conseiller délégué en charge des Circuits courts en agriculture.
- Stéphane Plantier, maire de Meyssiez : conseiller délégué en charge de l'Informatique dans les écoles
- Max Kéchichian, maire de Serpaize : conseiller délégué en charge des équipements sportifs communautaires
- Pascal Gérin, maire de Tupin-et-Semons : conseiller délégué en charge de l'Assainissement non collectif
- Bernard Linage, conseiller municipal délégué de Vienne : conseiller délégué en charge des Stations d'épuration
- Claude Bosio, maire de Chasse-sur-Rhône : membre du bureau
- Blandine Vidor, maire de Reventin-Vaugris : membre du bureau

ZONE DE RENCONTRE 20KM/H

Monsieur Marc GADOUD présente au Conseil Municipal les principes d'une zone de rencontre.

En agglomération, les zones de rencontre cherchent à faire cohabiter de manière apaisée dans un même espace les piétons et les véhicules, mais également à permettre le développement de la vie locale.

Qu'est-ce qu'une zone de rencontre ?

Section ou ensemble de sections de voies en agglomération constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse



applicable. L'essentiel à retenir sur la zone de rencontre :

- *Les piétons peuvent circuler sur la chaussée et ont la priorité sur les véhicules ;*
- *Tous les véhicules peuvent y circuler (voiture, vélo, bus...), mais ne peuvent excéder une vitesse de 20 km.*
- *Le stationnement et l'arrêt des véhicules motorisés ne sont possibles que sur les espaces aménagés à cet effet ;*
- *Le double-sens cyclable est instauré dans les voies à sens unique (sauf dispositions contraires).*

Où peut-on créer une zone de rencontre ?

La zone de rencontre peut être constituée d'une rue, englober une place ou un ensemble de voiries urbaines. Elle peut être plus ou moins étendue. À titre d'exemple, on peut citer un ensemble de rues dans un centre-ville historique, un lieu de correspondances de transports en commun avec une affluence de piétons, une rue de lotissement...

Réduire la vitesse à 20 km/h maximum dans les zones de rencontre est un moyen d'accroître la sécurité des usagers vulnérables (piétons, cyclistes...) en agglomération.

Monsieur Marc GADOUD présente alors les possibilités de créer ce type de zone dans le centre du village de Longes.

Après un débat sur l'opportunité de ce type de zone à Longes, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercie Monsieur GADOUD pour le travail accompli. Ce document pourra servir de base pour étudier plus avant la mise en place d'une zone de rencontre à Longes avec les services de Vienne Condrieu Agglomération.

RECENSEMENT

Monsieur le Maire présente le résultat du recensement 2017. Longes compte 977 habitants.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Marc GADOUD signale le très mauvais état du sol (boues) devant le tri sélectif du village de Longes..

Madame Murielle BOIRON présente au Conseil Municipal les réunions du maire et des adjoints :

- Le Mardi 19 décembre, réunion avec VALI Productions, pour l'aménagement de la parcelle N° AK499
- Le mardi 9 janvier, réunion avec Toque et Sens, société pour la fourniture de repas à la cantine scolaire

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les remerciements pour le colis de Noël de :

- Monsieur et Madame Antoine PEILLON
- Monsieur et Madame Olivier GROUSSON

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 22h00**

RECENSEMENT DES JEUNES POUR L'APPEL A LA DEFENSE

Les jeunes gens ayant atteint 16 ans doivent se faire recenser à la mairie le mois de leur anniversaire. L'attestation de recensement fournie est ensuite indispensable pour passer un examen, pour s'inscrire à la conduite accompagnée, ...

Deux cent soixante familles se sont inscrites à la liste de diffusion de diverses informations en provenance de la mairie par le biais de leur adresse mail

Si vous êtes intéressé, vous pouvez transmettre votre adresse mail à la mairie : mairie@longes.fr.

Votre adresse mail ne sera pas diffusée et restera confidentielle.

SORTIE DE SKI : LA TOUSSUIRE SAMEDI 3 FEVRIER 2018

Transport en car avec « Les cars de la vallée »

Les tarifs adhérents *

skieur 19€ (+ 3€ si assurances neige)

skieur - de 15ans = 15€ (+ 3€ si assurances neige)

non skieur = 5€

Les tarifs non adhérents *

skieur = 35 € (+ 3€ si assurances neige)

non skieur = 14€

*Les tarifs comprennent le transport A/R en car et le forfait des sybelles
(La location du matériel n'est pas comprise dans le tarif)

Départ de Longes (vers nouvelle école) à 6h10

Retour à Longes vers 19h30

Sortie limitée à 63 personnes

Pique-nique tiré du sac.

Tous les mineurs devront être accompagnés d'un adulte.

Inscriptions : Dimanche 14 Janvier de 11h00 à 12h00

à la salle d'animation de la mairie (même lieu que le saucisson chaud)

Renseignements par tel chez Ghislaine 04.72.24.97.59 ou Céline 04.77.20.22.21

Organisée par L'Association Familiale de Longes